

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,  
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen  
sur les transports, la santé et l'environnement**

**Vingt et unième session**  
Genève, 23-25 octobre 2023

**Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen  
sur les transports, la santé et l'environnement  
sur sa vingt et unième session****I. Introduction**

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa vingt et unième session du 23 au 25 octobre 2023, à Genève. Les participants ont pu prendre part à distance à l'atelier du PPE-TSE (voir la section II ci-après).

**A. Participation**

2. Les délégations des États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe) ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suisse, Tchéquie et Ukraine. L'Union européenne était également représentée.

3. Y ont aussi participé des représentants des universités, associations du secteur privé ou organisations de la société civile suivantes : American Foreign Law Association, Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé, Union internationale des transports publics, Forum international des transports, Lime, Université norvégienne de science et de technologie, Université d'enseignement à distance des sciences appliquées (Suisse) et World Bicycle Industry Association.

4. Des représentants des organisations intergouvernementales, internationales et régionales suivantes ont également participé : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).



5. Le secrétariat conjoint (ci-après « le secrétariat ») était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

## **B. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**

6. Le Président, Uriel Kaufman (France), a souhaité la bienvenue aux participants et a invité les États membres à participer activement à la réunion et aux travaux futurs relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUCHP2018924/4.3.2/Add.1).

7. Les hauts responsables de la CEE et de l'OMS/Europe ont souhaité la bienvenue aux participants et ont souligné l'importance de cette session du Comité directeur, compte tenu des travaux en cours, notamment de l'élaboration de la stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement, prévue par la Déclaration de Vienne. Ils ont en outre invité les États membres à contribuer aux débats qui seraient menés au titre des différents points de l'ordre du jour.

8. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel qu'établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité (ECE/AC.21/SC/2023/1-EUCHP2219536/1.1)<sup>1</sup>.

## **C. Élection du Bureau**

9. À sa vingtième session (Genève, 17-19 octobre 2022), le Comité directeur avait élu Biljana Filipović Đušić (Ministère serbe de la protection de l'environnement), qui représentait le secteur de l'environnement, Présidente de la vingt et unième session, conformément à l'amendement au Règlement intérieur du Comité adopté à sa première session (Genève, 10 et 11 avril 2003) et modifié à sa onzième session (Genève, 27 et 28 novembre 2013)<sup>2</sup>.

10. M<sup>me</sup> Filipović Đušić, s'exprimant en tant que Présidente de la réunion, a remercié les membres du Comité directeur de l'avoir élue à ce poste et a dit attendre avec intérêt les débats fructueux à venir.

11. Le Comité directeur a également remercié Vigdis Ronning (Norvège) pour le travail considérable qu'elle avait accompli en tant que Vice-Présidente sortante, ainsi qu'Elois Divol et son successeur, Uriel Kaufman (France), qui avaient assuré la présidence du Comité et seraient maintenant Vices-Présidents sortants. Il a élu Ion Salaru (République de Moldova) Vice-Président entrant représentant le secteur de la santé.

12. Aucun nouveau membre du Bureau n'a été élu en 2023.

13. Le Comité directeur a adopté le rapport de sa vingtième session (ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2).

## **II. Planification des transports pour l'avenir**

14. La Présidente a présenté un atelier de session consacré à la planification des transports pour l'avenir. Elle a invité Nicholas Bonvoisin (secrétariat) à animer cet atelier, auquel il était possible de participer à distance. L'atelier a été ouvert par Helge Hillnhütter (professeur associé et responsable du programme d'études d'urbanisme, Université norvégienne de science et de technologie), qui a prononcé un discours liminaire. Deux tables rondes ont ensuite été organisées. La première, qui portait sur la mobilité active du point de vue des décideurs, a été l'occasion d'entendre les interventions de Nicole Ruch (collaboratrice scientifique, Office fédéral de la santé publique de la Suisse) et de Sylvain Haon (Directeur

---

<sup>1</sup> Les documents de la réunion, notamment les exposés sur les partenariats du PPE-TSE et d'autres points de l'ordre du jour, peuvent être consultés à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/379655>.

<sup>2</sup> ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 9.

principal de la stratégie, Union internationale des transports publics). La seconde table ronde portait sur le rôle de la micromobilité dans les transports et le nouveau module sur les vélos électriques de l'outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique de la marche et du cyclisme (outil HEAT). Des interventions ont été faites par Mirjana Jovanović (consultante indépendante en matière de politiques relatives aux transports (Serbie)), Enrico Stefàno (cadre supérieur de Lime chargé des politiques publiques) et Sonja Kahlmeier (cheffe du département consacré à la santé, Université d'enseignement à distance des sciences appliquées (Suisse)).

15. Les principaux sujets abordés au cours de l'atelier étaient les suivants :

- a) L'importance de la marche et du cyclisme en tant que modes de transport actifs ;
- b) L'incidence de l'environnement urbain sur les décisions des individus concernant leurs choix en matière de transport, en particulier la façon dont cet environnement favorisait la marche et, par un effet de synergie, l'utilisation des transports publics ;
- c) L'importance de la coopération intersectorielle à l'appui d'une mobilité et de transports plus sains et plus durables ;
- d) Les nouvelles solutions de micromobilité susceptibles de remplacer l'usage de la voiture, l'effet de substitution de la micromobilité aux trajets en voiture, ainsi que les solutions de mobilité active ;
- e) La manière dont l'outil HEAT pourrait être employé pour évaluer les bienfaits de l'utilisation des vélos électriques pour la santé.

### **III. Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**

#### **A. Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement**

16. La Présidente a rappelé que la cinquième Réunion de haut niveau (Vienne, 17 et 18 mai 2021) avait donné mandat d'élaborer, pour adoption en 2023, une stratégie paneuropéenne globale sur les transports, la santé et l'environnement, assortie d'une trajectoire claire pour sa mise en œuvre, afin de réaliser l'ambition commune des États membres et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE<sup>3</sup>. À sa dix-neuvième session (Genève, 27 et 28 octobre 2021), le Comité directeur avait créé le Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration de la stratégie et des éventuels instruments juridiques<sup>4</sup>.

17. À sa vingtième session, le Comité directeur avait décidé de modifier le calendrier des travaux d'élaboration de la stratégie et était convenu qu'un projet détaillé de stratégie serait présenté à l'automne 2023 et que les travaux relatifs à la stratégie seraient achevés à l'automne 2024<sup>5</sup>.

18. L'un des coprésidents du groupe de travail, assisté d'un consultant, a présenté au Comité directeur les grandes lignes du projet de stratégie figurant dans le document ECE/AC.21/SC/2023/5-EUCHP2219536/1.1/5. Les représentants des États membres ont formulé les observations suivantes concernant ce projet :

- a) La stratégie devrait être axée sur les moyens de restructurer les systèmes de transport pour les rendre plus durables. Une telle restructuration nécessiterait d'examiner l'évolution de la mobilité sous l'effet de la croissance démographique, ainsi que les nouvelles tendances et technologies, par exemple celles liées au télétravail ;

<sup>3</sup> ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUCHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 3.

<sup>4</sup> ECE/AC.21/SC/2021/2-EUCHP2018924/4.1/2, par. 20 à 25.

<sup>5</sup> ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 21 f), 23 et 24.

b) La stratégie devrait également mettre l'accent sur les moyens de rendre les villes plus agréables à vivre grâce à l'aménagement axé sur les transports en commun et à l'aménagement de l'espace urbain, la priorité devant être donnée au vélo et à la marche ;

c) La stratégie devrait prendre en considération les difficultés rencontrées par les villes dans le cadre de leur transition vers des systèmes de transport sains et durables, telles que l'insuffisance des ressources à consacrer au développement des moyens de transport publics, des infrastructures cyclables et des installations destinées aux piétons ;

d) La stratégie devrait également promouvoir la collecte régulière de données ;

e) Il pourrait être nécessaire de hiérarchiser ou de rationaliser les différentes mesures présentées dans la stratégie, car son champ d'application actuel, tel qu'il était décrit, nécessitait de mener des actions au niveau interministériel, qui pourraient être compromises par les priorités concurrentes des différents ministères, sans parler des contraintes financières en ce qui concernait leur mise en œuvre ;

f) Les objectifs communs présentés dans le plan d'action pourraient poser des difficultés plus importantes à certains États membres en fonction de leur situation particulière. Par exemple, dans les pays où le vélo représentait déjà une part importante des déplacements, il pourrait être plus difficile de multiplier cette part par deux.

19. Après avoir évalué le temps nécessaire au consultant pour réviser la stratégie et aux États membres pour synthétiser les observations en interne et au niveau national, la Présidente a demandé au Comité directeur de soumettre au secrétariat des observations écrites avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le groupe de travail aurait ainsi le temps d'examiner les observations reçues au cours des deux réunions prévues avant la prochaine session du Comité en 2024. Le Comité a demandé au secrétariat de communiquer la version finale de la stratégie dans les trois langues officielles de la CEE, pour approbation à sa session suivante. Le secrétariat a informé les participants que, pour permettre la traduction du document, les travaux relatifs à la stratégie devraient être achevés pour juin 2024.

20. Le secrétariat a ensuite présenté au Comité directeur le document informel n° 1 relatif à l'examen des options possibles en matière d'instruments juridiques. Compte tenu de la décision prise par le Comité à sa précédente session, les travaux relatifs aux instruments juridiques devraient être entrepris après la session du Comité faisant l'objet du présent rapport, afin qu'ils puissent être menés à bien en 2025<sup>6</sup>. La Présidente a demandé que soient désignés des experts nationaux chargés de participer aux travaux du groupe de travail à composition non limitée. Elle a également invité les États membres à faire savoir s'ils étaient éventuellement prêts à mettre à disposition un(e) ou plusieurs consultant(e)s en tant que contribution en nature, ou à fournir des contributions financières destinées à couvrir le coût d'un(e) ou deux consultant(e)s chargé(e)s d'appuyer les travaux du groupe de travail consacrés à l'élaboration d'instruments juridiques. Il pourrait également être nécessaire d'établir un calendrier détaillé des actions à mener.

21. Un coprésident du Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration de la stratégie et des éventuels instruments juridiques a insisté sur l'urgence de cette question, soulignant que le temps était un facteur essentiel eu égard à l'échéance de 2025 fixée pour l'élaboration des instruments juridiques. Il a donc demandé aux États membres de lui adresser, pour le 1<sup>er</sup> décembre 2023, des observations au sujet des options possibles concernant les éventuels instruments juridiques mentionnés dans le document informel n° 1.

22. Les représentants des États membres ont formulé les observations suivantes :

a) Le champ d'application des éventuels instruments juridiques devrait être mieux défini, notamment les obligations des États membres eu égard à leur mise en application ;

b) Il était nécessaire de préciser quels types d'instruments juridiques étaient envisagés.

---

<sup>6</sup> ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 24 b).

23. Le secrétariat a expliqué que plusieurs conventions et instruments juridiques avaient été envisagés, mais qu'il n'existait aucun instrument juridique traitant des transports, de la santé et de l'environnement de manière globale et intégrée. Il ne s'agissait pas de reproduire ce qui avait déjà été fait, mais plutôt de combler les lacunes du cadre juridique existant. Les instruments juridiques élaborés ne seraient contraignants que pour les pays qui y deviendraient parties contractantes, et les procédures concrètes dépendraient de la manière dont les instruments juridiques seraient rédigés.

24. Le Comité directeur est convenu :

a) De fournir des observations concernant le projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement (ECE/AC.21/SC/2023/5-EUHP2219536/1.1/5) pour le 1<sup>er</sup> décembre 2023 afin de donner au (à la) consultant(e) des indications claires sur la manière de définir les priorités. Il a demandé au secrétariat d'établir pour sa session suivante la stratégie révisée dans les trois langues officielles de la CEE en vue de sa publication en 2025 ;

b) De fournir également pour le 1<sup>er</sup> décembre 2023 des premières observations concernant le document informel sur les éventuels instruments juridiques. Il a indiqué que des consultations plus larges pourraient ensuite être menées au moyen de questions d'orientation avec la participation des Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Il a demandé au secrétariat d'établir pour sa session suivante un document officiel à ce sujet dans les trois langues officielles de la CEE.

## **B. Activités de communication**

25. La Présidente a rappelé que la Déclaration de Vienne prévoyait l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à faire connaître les résultats du PPE-TSE afin de sensibiliser les parties prenantes et les citoyens. À sa précédente session, le Comité directeur avait demandé au secrétariat d'établir une version définitive de la stratégie et de la soumettre sous la forme d'un document officiel, disponible dans les trois langues officielles de la CEE<sup>7</sup>. Un représentant du secrétariat a présenté le projet de stratégie de communication pour le PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2023/6-EUHP2219536/1.1/6), ainsi que différentes propositions d'enveloppes budgétaires visant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie.

26. Les États membres ont remercié le secrétariat de son travail et ont fait les observations suivantes :

a) La stratégie devrait répartir en deux catégories différentes les activités menées respectivement au niveau international et au niveau intersectoriel. Le secrétariat devrait recueillir des idées concernant les moyens de promouvoir plus efficacement le PPE-TSE au niveau international, tandis que les États membres devraient réfléchir aux moyens de promouvoir le PPE-TSE au niveau national ;

b) Les actions visant à promouvoir le PPE-TSE devraient cibler en priorité les décideurs et les organismes publics, compte tenu des contraintes financières, mais les autres parties prenantes ne devraient pas être oubliées ;

c) L'accent devrait être placé sur la mise en valeur des réalisations du PPE-TSE, telles que les travaux réalisés dans le cadre de ses mécanismes d'exécution, notamment de ses partenariats ;

d) Il était également important de recenser les moyens les plus financièrement avantageux de faire connaître le PPE-TSE le plus largement possible.

27. La Présidente a remercié le secrétariat de son intervention et les États membres de leurs observations. Le Comité directeur a adopté la stratégie de communication pour le PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2023/6-EUHP2219536/1.1/6), notant toutefois que les contributions financières ou les annonces de contributions nécessaires à son exécution étaient toujours attendues.

<sup>7</sup> ECE/AC.21/SC/2022/2-EUHP2219536/1.1/2, par. 27 c).

### C. Questions financières

28. Le secrétariat a fourni des informations sur l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE en 2022 et 2023 (document ECE/AC.21/SC/2023/3-EUHP2219536/1.1/3) et a rappelé la précarité de la situation financière du Fonds. Il a souligné que, sans une augmentation des contributions, il deviendrait difficile de financer la participation des États membres aux réunions du PPE-TSE.

29. La Présidente s'est dite préoccupée par les contraintes financières auxquelles le Programme faisait face et a encouragé ses membres à apporter des contributions, tant financières qu'en nature. En outre, elle a invité le Comité directeur à trouver des moyens de garantir un financement plus pérenne et plus prévisible du PPE-TSE.

30. Le Comité directeur a adopté le document relatif à l'état du Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2023/3-EUHP2219536/1.1/3) et a prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'état du Fonds, qui serait présenté à sa vingt-deuxième session.

### D. Programme de travail pour 2023-2024

31. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2023-2024 (ECE/AC.21/SC/2023/4-EUHP2219536/1.1/4), décrivant les activités menées au cours de l'année écoulée et les résultats escomptés pour l'année à venir.

32. Les États membres ont fait observer que :

a) La Fédération de Russie avait élaboré un manuel en langue russe sur l'amélioration des conditions de vie dans les villes et à l'échelle des régions par l'intégration de politiques et d'objectifs environnementaux et sanitaires dans une stratégie coordonnée de planification des transports et d'aménagement du territoire. Cette activité devrait être intégrée dans le programme de travail au point 3 de la section III du document susmentionné. Le représentant de la Norvège a également proposé que ce manuel soit traduit en anglais, car il pourrait être utile à d'autres États membres ;

b) La sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement devait se tenir en 2025 et, compte tenu du peu de temps qu'il restait et du contexte géopolitique actuel, des discussions avaient lieu sur l'opportunité de la reporter.

33. Le secrétariat a rappelé au Comité directeur qu'il était l'organe chargé d'organiser cette réunion de haut niveau. En conséquence, toute décision de report de la réunion devrait émaner des États membres, et le Comité ne pourrait que recommander ce report.

34. Le Comité directeur :

a) A apporté les modifications ci-après au projet de programme de travail pour 2023-2024 (ECE/AC.21/SC/2023/4-EUHP2219536/1.1/4) :

i) Modification du texte de la section III relatif aux résultats obtenus en 2023, compte tenu des observations formulées par les représentants de la Norvège et de la Fédération de Russie ;

ii) Suppression du point « Entamer les préparatifs de la sixième Réunion de haut niveau » dans la section IV du projet ;

b) A adopté le projet de programme de travail pour 2023-2024 tel que modifié et a prié le secrétariat d'établir pour sa session suivante un document similaire dans les trois langues officielles de la CEE ;

c) A décidé de recommander le report de la sixième Réunion de haut niveau et a demandé au secrétariat d'étudier les modalités d'organisation de cette réunion. Le secrétariat devrait organiser une réunion des États membres afin que ceux-ci puissent examiner la proposition du Comité.

## **E. Mécanismes d'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**

35. Les représentants des pays chefs de file des partenariats ont pris la parole pour rendre compte des progrès réalisés depuis la vingtième session du Comité directeur.

### **1. Partenariat pour la mobilité active et saine**

36. Un représentant de l'Autriche a rappelé qu'à sa première réunion après la cinquième Réunion de haut niveau (Dublin, 19-23 septembre 2022), le Partenariat pour la mobilité active et saine avait décidé de travailler séparément sur ses deux mandats : mettre en œuvre le Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme et élaborer un plan directeur paneuropéen pour la mobilité active comprenant un plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche.

37. Le Comité directeur a été informé des trois réunions que le Partenariat avait organisées sur le thème de la marche en 2023 (à Rotterdam, Utrecht et La Haye (Pays-Bas) du 23 au 25 janvier ; à Vienne le 27 avril ; à Lisbonne les 14 et 15 septembre), et qui avaient permis d'élaborer le projet de structure du plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche. En particulier, il a pris connaissance des objectifs de ce plan et des actions proposées, tels qu'ils avaient été présentés à la réunion du Partenariat tenue à Lisbonne. Le Partenariat s'attendait à recevoir la première série d'observations sur le projet de plan directeur pour novembre 2023 et à examiner la version finale du projet à la session suivante du Comité.

38. Pour ce qui concernait la mise en œuvre du Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, le Partenariat s'était réuni deux fois en 2023 (à Leipzig (Allemagne) le 8 mai ; à Madrid les 26 et 27 octobre). Le représentant a présenté une vue d'ensemble des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan directeur, en particulier des plans nationaux pour le cyclisme en cours d'élaboration, d'adoption ou d'exécution. Les plans vélo dans la région du Danube ont également été cités comme exemple de mesure d'appui à la mise en œuvre du Plan directeur.

39. En outre, le Comité directeur a été informé des mises à jour proposées pour le Plan directeur européen du PPE-TSE pour la promotion du cyclisme – module relatif aux infrastructures<sup>8</sup>, élaborées en juin 2023 en collaboration avec le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), la Confederation of the European Bicycle Industry et la Fédération européenne des cyclistes.

### **2. Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme**

40. Le représentant de l'Autriche a rendu compte des activités menées par le Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme. Le Partenariat s'était réuni quatre fois depuis sa création en 2021 (à Vienne les 9 et 10 septembre 2021 ; à Madrid les 23 et 24 mai 2022 ; à Utrecht et La Haye (Pays-Bas) les 25 et 26 janvier 2023 ; à Vienne les 24 et 25 avril 2023). Le représentant a fourni des informations sur l'élaboration d'une boîte à outils visant à promouvoir la mobilité durable dans le secteur du tourisme. Il a également présenté les sept domaines d'action couverts par cette boîte à outils, qui devrait être prête en avril ou mai 2024. La réunion suivante du Partenariat était également prévue pour le printemps 2024.

41. Les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie ont fait part du souhait de leurs pays de se joindre au Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme.

### **3. Partenariat sur l'écoconduite**

42. Le représentant de l'Autriche a rendu compte des activités menées par le Partenariat sur l'écoconduite.

<sup>8</sup> Voir le document informel WP.5 (2020) n° 8, disponible à l'adresse : <https://unece.org/environment/documents/2023/06/informal-documents/informal-document-08-pep-european-cycling-master>.

#### **4. Partenariat sur la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes**

43. Le représentant de l'Autriche a rendu compte des activités menées par le Partenariat sur la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes, ainsi que de la réunion de ce Partenariat tenue à Vienne le 27 avril 2023. Depuis sa mise en place, le Partenariat avait organisé quatre manifestations et ateliers de réseautage, notamment une séance tenue au cours du Dialogue avec les jeunes de la CEE (en ligne, 20 décembre 2022), un atelier intitulé « Youth on the move », qui avait eu lieu durant le Forum international des transports de l'OCDE (Karlsruhe, Allemagne (hybride), 18 et 19 avril 2023) et une manifestation de réseautage avec l'initiative Global Designing Cities. Il se réunirait à nouveau en novembre 2023 à Luxembourg pour discuter de la gestion de la mobilité, des transports publics et de la multimodalité.

#### **5. Partenariat sur les outils d'évaluation économique de la santé**

44. Le secrétariat, qui dirigeait les travaux du Partenariat sur les outils d'évaluation économique de la santé, a informé le Comité directeur des faits nouveaux suivants :

a) Un nouveau module sur les vélos électriques avait été ajouté à l'outil HEAT pour la pratique de la marche et du vélo ;

b) Une brochure d'information promotionnelle sur l'outil HEAT, qui serait publiée en quatre langues (anglais, français, allemand et russe), était en cours d'élaboration ;

c) Une série de séances de formation à l'outil HEAT était planifiée pour 2024.

#### **6. Partenariat pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé**

45. Un représentant du secrétariat a indiqué que la procédure d'embauche d'un consultant chargé de réaliser la nouvelle étude sur les emplois dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé dans le contexte de la logistique urbaine était en cours. Le secrétariat présenterait au Partenariat le consultant sélectionné une fois qu'un contrat aurait été établi, et rendrait compte de l'état d'avancement de cette activité à la session suivante du Comité directeur.

#### **7. Partenariat sur l'articulation des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement**

46. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité directeur qu'un manuel regroupant les données d'expérience de différents pays sur le sujet examiné au titre de ce point de l'ordre du jour était en cours d'élaboration. Il a invité les États membres et les institutions universitaires pouvant communiquer en russe à participer à ces travaux.

#### **8. Courses de relais**

47. Le représentant de l'Autriche a fourni au Comité directeur des informations concernant l'atelier « course de relais » tenu à Vienne du 25 au 27 avril 2023, au cours duquel des orateurs avaient présenté des exposés sur des questions liées à la mobilité active et à sa contribution à l'action climatique, ainsi qu'à la gestion de la mobilité, à la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes, à l'écoconduite et à la formation à la conduite. Dans le cadre de cet atelier, une visite sur le terrain avait également été organisée à Aspern Seestadt, près de Vienne, afin de mettre en avant l'intégration des activités de planification urbaine et de gestion de la mobilité. Les principaux résultats des différentes réunions du Partenariat ont également été présentés.

48. La Présidente a informé le Comité directeur qu'un atelier « course de relais », organisé en marge des réunions du Partenariat pour une mobilité active et saine, devait se tenir à Belgrade les 24 et 25 avril 2024. Elle a invité le Comité et le secrétariat à participer à cette réunion.

49. Le Comité directeur a remercié l'Autriche d'avoir organisé la course de relais qui avait eu lieu en avril 2023, et la Serbie d'avoir proposé d'organiser la course suivante en avril 2024.



## 9. Adoption des descriptions des Partenariats

50. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction les informations sur les faits nouveaux relatifs aux partenariats du PPE-TSE et a félicité les Pays-Bas pour leur nouveau rôle de cochef de file du Partenariat élargi pour la mobilité active et saine, relevant actuellement à la fois du PPE-TSE et du Processus européen Environnement et santé (EHP).

## F. Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

51. À sa vingtième session, le Comité directeur avait demandé au secrétariat de réaliser une enquête sur l'exécution du PPE-TSE pour 2023, en utilisant la version actualisée du questionnaire, et d'en présenter les résultats, à l'aide des outils de visualisation proposés, dans un document officiel publié dans les trois langues officielles de la CEE, afin de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques<sup>9</sup>.

52. Au total, 21 pays avaient participé à l'enquête sur l'exécution du PPE-TSE pour 2023. Le secrétariat a présenté le rapport sur les principales conclusions de l'enquête biennale (document informel n° 2). Les observations ci-après ont été communiquées :

a) Un examen détaillé des données et des résultats de l'enquête permettrait de mieux comprendre les difficultés à surmonter et les possibilités à exploiter pour répondre aux besoins liés à l'exécution du PPE-TSE. Il indiquerait la voie à suivre pour donner suite aux recommandations de manière complète, en tenant compte des obstacles potentiels à la poursuite de cette exécution, comme l'existence de priorités concurrentes entre les différents organismes et les différents ministères. La coordination entre les secteurs des transports, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire devait également faire l'objet d'une attention particulière ;

b) Les résultats pourraient fournir des données propres à chaque pays concernant l'efficacité de la mise en application des principes du PPE-TSE et de la réalisation de ses objectifs ;

c) Il fallait encourager les États membres à participer plus activement à l'enquête sur le PPE-TSE afin de pouvoir recenser plus précisément les domaines dans lesquels des succès avaient été enregistrés et ceux dans lesquels des progrès restaient à faire, ce qui permettrait aux décideurs, aux parties prenantes et au secrétariat de prendre des décisions en connaissance de cause, qui serviraient au mieux les objectifs du PPE-TSE ;

d) Le secrétariat devrait diffuser dix supports visuels résumant les principaux résultats de l'enquête.

53. Le Comité directeur a pris note des résultats de l'enquête de 2023 concernant le suivi de l'exécution du PPE-TSE et de leur diffusion.

## IV. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

54. La Présidente a invité le secrétariat à rendre compte des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé et de la manifestation parallèle du PPE-TSE (Budapest, 5-7 juillet 2023), après quoi la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé a fait un exposé sur la Déclaration de Budapest des jeunes, le Partenariat pour la jeunesse du Processus européen Environnement et santé et d'autres faits nouveaux concernant l'action des jeunes.

55. Un représentant du secrétariat a fait observer que plus de 600 participants de 43 États membres, dont 35 hauts responsables, avaient assisté à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui avait été organisée par l'OMS/Europe en collaboration avec la CEE et le PNUE, sous le patronage du Président de la Hongrie. Dans le principal

<sup>9</sup> ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 56 d).

texte de nature politique issu de la Conférence, la Déclaration de Budapest, les États membres ont appelé à mener d'urgence une action de grande envergure face aux enjeux de santé liés aux changements climatiques, à la pollution de l'environnement et à la perte de biodiversité dans le contexte de la relance post-COVID-19. En adoptant la Déclaration de Budapest, ils étaient convenus d'accélérer la transition vers des sociétés résilientes, saines, équitables et durables, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Ils s'étaient fixé pour objectif d'intensifier les actions visant à prévenir et détecter les situations d'urgence ainsi qu'à se préparer et à réagir à de telles situations, et de protéger les populations particulièrement vulnérables. Ces actions visaient à renforcer la résilience des systèmes de santé et leur capacité à résister et à répondre aux catastrophes et aux crises. En outre, les États membres avaient décidé de s'attaquer plus énergiquement aux déterminants environnementaux des maladies.

56. Les pays devaient s'appuyer sur la « Feuille de route pour des populations en meilleure santé, une planète prospère et un avenir durable 2023-2030 », qui faisait partie de la Déclaration. On y proposait une série d'actions que les États membres pourraient mener en vue d'atténuer les effets sanitaires de la triple crise environnementale des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Cette feuille de route contenait également des propositions de mesures visant à renforcer la gouvernance, les ressources humaines, la mobilisation de fonds et les connaissances dans les domaines de la santé et de l'environnement.

57. La Déclaration de Budapest offrait également aux pays la possibilité d'établir, dans le cadre du Processus européen Environnement et santé, de nouveaux partenariats destinés à accélérer la mise en application des grandes orientations et des engagements définis à la Conférence ministérielle. Ces partenariats permettaient de réunir des pays et des partenaires ayant un intérêt commun pour un domaine thématique particulier afin qu'ils travaillent ensemble dans le cadre de projets conjoints, d'activités de renforcement des capacités, de formations et d'ateliers, ainsi que d'activités d'assistance technique, de collaboration en matière d'innovation et de recherche et de diffusion des principes directeurs pertinents de l'OMS.

58. Un représentant de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé a ensuite présenté la Déclaration de Budapest des jeunes adoptée en 2023, qui insistait sur la nécessité de mener sans attendre une action collective face aux enjeux d'environnement et de santé urgents auxquels étaient confrontés les jeunes dans la Région européenne de l'OMS. Dans la Déclaration, les jeunes soulignaient qu'ils avaient un rôle essentiel à jouer dans l'action climatique et demandaient à participer de manière constructive et inclusive à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions. Ils prenaient acte des progrès accomplis jusque-là, mais exigeaient des États membres que ceux-ci s'engagent plus fermement à garantir leur participation régulière et constructive aux processus décisionnels, à tous les niveaux.

59. Un représentant du secrétariat a indiqué que, pendant la Conférence tenue à Budapest, le PPE-TSE avait organisé une manifestation parallèle sur le thème « Leveraging THE PEP Partnerships to accelerate the transition to healthy, sustainable and climate neutral mobility in the pan-European region » (Tirer parti des partenariats du PPE-TSE pour accélérer la transition vers une mobilité saine, durable et neutre pour le climat dans la région paneuropéenne). Lors de cette manifestation, le PPE-TSE avait présenté le nouveau module de l'outil HEAT sur les vélos électriques et fait une démonstration pratique de la manière dont ce module pouvait être utilisé pour évaluer l'impact du vélo électrique (bienfaits de l'activité physique, risques d'exposition à la pollution de l'air, risques de collision et incidence sur les émissions de carbone). Cette manifestation avait permis de présenter les réalisations des partenariats du PPE-TSE et la manière dont ceux-ci pouvaient accélérer la transition vers une mobilité saine, durable et neutre pour le climat dans la région paneuropéenne. Elle avait rassemblé plus de 60 participants, dont le Secrétaire d'État au Ministère serbe de la protection de l'environnement et de nombreux jeunes.

60. Le secrétariat a également informé le Comité directeur de la célébration inaugurale de la première Journée mondiale des transports durables (Palais des Nations, Genève, 24 novembre 2023), organisée conjointement par la CEE et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Les membres du Comité ont été invités à se joindre en personne à cette célébration.

61. Le représentant du PNUE a fait observer que :

a) La participation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière aux futures activités du PPE-TSE devrait être envisagée ;

b) Les travaux menés par l'OMS dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé pourraient être mis en lien avec le PPE-TSE ;

c) Le PNUE et l'OMS disposeraient d'un pavillon à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Doubaï, Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023) afin de promouvoir le PPE-TSE.

62. Le Comité directeur :

a) S'est félicité des résultats de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (5-7 juillet 2023, Budapest), de la tenue d'une manifestation parallèle sur le PPE-TSE, du Partenariat élargi PPE-TSE/EHP pour la mobilité active et saine, et de la Déclaration de Budapest des jeunes ;

b) S'est également félicité de l'organisation par la CEE des célébrations à Genève de la première Journée mondiale des transports durables, le 24 novembre 2023, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales.

## V. Questions diverses

63. Aucune information n'a été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## VI. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau

64. Le Comité directeur :

a) A pris note des informations ci-après concernant les réunions prévues dans le cadre du PPE-TSE :

i) Le groupe de travail spécial se réunirait en février et en avril 2024 ;

ii) Les dates des réunions du Bureau devaient être arrêtées par ses membres ;

iii) Le Partenariat pour la mobilité active se réunirait du 22 au 25 avril 2024 à Belgrade ;

b) A chargé le secrétariat d'organiser sa vingt-deuxième session, pour laquelle des services d'interprétation et des documents de travail seraient fournis dans les trois langues officielles de la CEE en fonction des besoins définis par le secrétariat et le Bureau ainsi que des crédits affectés au titre du budget ordinaire de la CEE ;

c) A noté que sa vingt-deuxième session se tiendrait du 28 au 30 octobre 2024 au Palais des Nations, à Genève ;

d) A prié le secrétariat d'établir le rapport de sa vingt et unième session.

65. Le Comité directeur a adopté les décisions prises pendant la session, dont le secrétariat avait donné lecture.

## VII. Clôture de la réunion

66. La Présidente a remercié tous les États membres pour leur appui et leurs activités dans le cadre du PPE-TSE et a clôturé la réunion.